



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq le 14 mars à 18h45  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 07/03/2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Christine SIMON, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Thierry SOLEILHAC, Sabine JOUVHOMME, Gilles AUDRAS, Bernadette PELISSIER, Anne-Marie TORE.

Excusés : Thierry SOLEILHAC excusé en retard

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON

Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Thierry SOLEILHAC

Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY

Secrétaire de séance : Christine SIMON

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2025 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est par ailleurs invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2025, joint à la présente délibération.

DESIGNE Christine SIMON pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Le Maire,  
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,  
Christine SIMON

Fait et délibéré le 14/03/2025  
Pour extrait certifié conforme

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2025**Étaient présents :

Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Christine SIMON, Christiane PAUZON, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Valérie GAGNE, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Thierry SOLEILHAC.

Absents ayant donné pouvoir :

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Valérie GAGNE  
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON  
Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY  
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS

Secrétaire de séance : Serge ABOULIN

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h55

14 présents + 4 pouvoirs : quorum atteint et 18 votants

Présentation de l'ordre du jour :I. APPROBATION PV CM DU 19 DECEMBRE 2024 et désignation du secrétaire de séanceII. Retrait des délibérations du 15/11/2024III. Nouveau vote des délibérations du 15/11/2024

1. Approbation du PV CM DU 11 OCTOBRE 2024
2. Règlement de location des salles
3. Institution d'une régie de recettes
4. Contrat Assurance statutaire
5. Régime indemnitaire RIFSEEP CIA
6. Création d'un emploi permanent pour un contractuel de droit public : poste de DGS, ou secrétaire générale de mairie
7. Eclairage Public rue Centrale
8. Enfouissement basse tension Rue Centrale

VI. PERSONNEL

1. Adhésion convention retraite des agents CNRACL proposée par le CDG43

V. TRAVAUX

1. Adoption de la CLECT
2. Enfouissement réseau Telecom
3. Renouvellement du Fonds de concours du réseau unitaire chemin des Combes

VI. FINANCES

4. Régularisation de charges des 3 logements au-dessus médiathèque
5. Décision modificative 2 Budget communal pour passer l'éclairage public en investissement
6. Délibération du quart : affectation anticipée de crédit d'investissement au budget 2025

VI. DIVERS

- aide pour Mayotte
- subvention CIDF

Compte-rendu des débats :I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2024 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Aucune modification n'est demandée.

Désignation secrétaire de séance : Serge ABOULIN

Vote : approuvé à l'unanimité

II. RETRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2024

Monsieur le Maire explique que suite à la demande de la préfecture de la Haute Loire, les délibérations prises le 15 novembre 2024 doivent être retirées.

En effet la convocation doit être adressée aux conseillers 3 jours francs avant la date du conseil municipal. Ce délai ne commence à courir que le lendemain du jour où la convocation est adressée et n'expire que le lendemain où les 3 jours francs sont passés.

La convocation ayant été adressée le 12/11/2024, le conseil municipal ne pouvait se tenir avant le 16 novembre 2024. Les décisions prises le 15 novembre sont donc annulées et à délibérer à nouveau sauf celle concernant les astreintes qui doit obtenir l'avis du CST (Comité Social Territorial) qui se réunit en février.

M. le Maire propose de reprendre rapidement ces délibérations.

III. Nouveau vote des délibérations du 15/11/2024

## 1- Approbation du PV CM DU 11 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal du Conseil du Municipal du 11 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

## 2- Règlement de location des salles du bâtiment du Centre socio culturel

Le règlement des locations de salles est approuvé à l'unanimité

## 3- Institution d'une régie de recette pour la location des salles du bâtiment du Centre socio culturel

La mise en place d'une régie est approuvée à l'unanimité.

## 4- Contrat groupe assurance statutaire

Le contrat groupe proposé par le CDG43 est approuvé à l'unanimité

## 5- Régime indemnitaire RIFSEEP, CIA

Le complément indemnitaire annuel maximum proposé est approuvé par 16 vote pour, 2 contre.

## 6- Création d'un poste de contractuel de droit public : secrétaire générale de mairie

La création du poste est approuvée à l'unanimité.

## 7- Eclairage public rue centrale

L'avant-projet proposé en accord avec le syndicat départemental d'énergies est approuvé à l'unanimité.

## 8- Enfouissement basse tension rue centrale

L'avant-projet proposé en accord avec le syndicat départemental d'énergies est approuvé à l'unanimité.

IV. PERSONNEL1. Convention retraite des agents CNRACL

M. Le Maire rappelle que depuis 2007 le CDG43 (Cendre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire a créé un service Assistance Retraites destiné à remplir, à la place des collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la CNRACL. La convention étant revue par le CDGD43 le 3 décembre 2024, il convient de décider d'adhérer ou non au service retraites selon les nouvelles conditions tarifaires.

Monsieur le Maire énumère chacune des prestations de la convention et le tarif correspondant.

Vote : approuvé à l'unanimité

## V. Communauté d'Agglomération du Puy en Velay

### 1. Adoption de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

M. Le Maire donne la parole à l'adjoint délégué à la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

Celui-ci explique que la Communauté d'agglomération a absorbé il y a quelques années la compétence « lecture publique » des communes de l'Emblavez et que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, elle est restituée à la commune de Rosières.

La CLECT s'est réunie le 12 décembre 2024 afin d'examiner l'impact financier de ce transfert et présente le rapport à valider par les conseils municipaux des communes de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay.

La première compétence citée étudiée dans ce rapport est celle de la gestion des bibliothèques de l'emblavez qui compte 2 agents. L'attribution compensatoire est estimée à 42469€.

La discussion s'engage sur les heures de travail d'Annie effectuées à la Com d'Agglomération que la commune de Blavozy avait demandé à récupérer lors de la conversion de son poste, en agent administratif. Cette demande avait été refusée.

La deuxième compétence concernée dans ce rapport est la cuisine centrale de la ville du Puy qui sera transférée à la communauté d'agglomération du Puy en Velay. Huit communes et 300 000 repas sont concernés : Bains, Brives-Charensac, Chaspuzac, Le Puy-en-Velay, Sanssac-L'Eglise, Solognac-sur-Loire, Vals-près-le Puy et Vazeilles Limandre.

Cette activité étant à l'équilibre aucune attribution compensatoire ne sera versée.

Les coûts et charges transférés ainsi présentés, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT.

## V. TRAVAUX

### 1. Enfouissement de réseau Telecom rue centrale

Un avant-projet des travaux d'enfouissement entre le Syndicat d'Energies et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs estime les

dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles à 35 333,87 € TTC.

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de 28 113,87 €.

Toutes les infrastructures aériennes seront ainsi enfouies.

Il est rappelé par le conseiller aux travaux qu'il serait opportun de fixer un délai à Orange pour l'utilisation du réseau souterrain afin qu'une fois l'enfouissement réalisé l'élimination des lignes aériennes ne prenne pas plusieurs années. La fibre est aujourd'hui à disposition de quasi l'ensemble des administrés, le cuivre va donc disparaître.

Les travaux d'enfouissement du réseau Télécom est voté à l'unanimité.

### 2. Gestion des eaux pluviales chemin des Combes

La canalisation unitaire assainissement et eaux pluviales, passant chez les particuliers 7 chemin des Combes, s'est affaissée. Les travaux sont réalisés par la DEA (Direction des eaux et de l'assainissement). La Communauté d'agglomération prend en charge 50% des travaux estimés à 6000€. Il est demandé à la commune un fond de concours d'un montant prévisionnel de 3000€.

Vote approuvé à l'unanimité

## VI. FINANCES

### 1. Charges locatives des 3 appartements 2 rue Vallon du Suc

Le calcul des provisions de charges est délicat, il concerne 3 logements à la consommation disparate qui ont une chaufferie commune avec la médiathèque et la salle de convivialité. De plus le prix du gaz évolue rapidement.

Toutefois au vu du relevé de la consommation individuelle de ces 3 logements, la régularisation s'élève à : +177.61€ pour le logement 1, +168.80€ pour le logement 2 et + 0.48€ pour le logement 3.

Il est proposé pour chacun des logements de porter la provision mensuelle à 55€ et sera régularisée en mars 2025.

Vote : approuvé à l'unanimité

### 2. Décision modificative de budget Communal 2024

Mr Le Maire explique qu'une facture de travaux d'éclairage public a été payée sur le budget de fonctionnement alors qu'il aurait été opportun de la passer sur un compte d'investissement.

Aujourd'hui, le chapitre auquel affecter ce montant n'a plus de crédit prévu. Pour réaliser l'opération d'ordre pour transférer les 4654.39€ en investissement, il faut affecter des crédits non prévus au budget initial, au chapitre 204. Il s'agit d'une modification entre 2 chapitres comptables d'investissement.

Un virement de crédits d'un montant de 5000.00€ du compte chap21 au 204 est approuvé à l'unanimité.

### 3. Décision de transférer une partie budget d'investissement Communal 2024 sur l'année 2025

Mr Le Maire explique que les factures d'investissement ne peuvent pas être réglées en 2025 avant le vote du budget primitif 2025. Cependant le conseil municipal peut décider d'affecter dès le 01/01/2025 un maximum 1/4 du montant d'investissement dépensé en 2024 sur le budget 2025 afin d'assurer la continuité des paiements avant le vote du budget 2025.

Selon le calcul expliqué ci-dessus, il est possible au conseil municipal d'appliquer cette règle à hauteur maximale de 751 913.67 €, soit 25% de 3 007 654.69 €, mais il paraît suffisant d'ici le vote du budget 2025 d'affecter 300 000€.

Vote approuvé à l'unanimité

## IV. DIVERS

-la CCID (Commission des Impôts Directs a contacté la mairie pour un rendez-vous entre le 4 mars et le 17 avril. Sont concernés : Thierry Soleilhac, Christine Simon, Serge Aboulin, Franck Paillon, Sébastien Gagne et Michel Begon. Lui proposer le 11 mars à 9h30

- Monsieur Le Maire rappelle que 2 îles de Mayotte sont entièrement détruites. La possibilité d'envoyer une aide matérielle semble difficile mais l'AMF (Association des Maires de France) centralise l'envoi des dons des communes. Une aide de la part de la commune de Blavozy de 500€ est proposée.

Vote à l'unanimité

-le CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles) sollicite une aide de 100€. Le premier adjoint précise que des familles de Blavozy ont eu recours cette année au CIDF.

Vote à l'unanimité

- FM 43 demande également une subvention de la part de la commune de Blavozy. L'adjoint aux finances précise que des règles d'attribution des subventions ont été fixées. Cependant toute autre demande si elle paraît opportune peut être étudiée dans le cadre d'une dérogation.
- Une réunion a eu lieu pour la déviation de la RN88 portion Le Pertuis/ St Hostien. Une consultation par voie électronique est en cours du 23/01/2025 au 23/02/2025. Il est important d'y participer afin que chacun puisse donner son avis. Information à diffuser largement autour de vous.
- le CATM change de présidence, Mr Faux prend la suite de Mr Boncompain. L'assemblée générale a lieu samedi matin.
- Le pot de départ de la médiathécaire de Blavozy est prévu jeudi 30 à 18h30
- le bulletin municipal est distribué. Tous les secteurs sont faits. Inscrire le montant des bulletins déstockés par secteur afin de permettre la mise à jour des quantités.
- un don de parcelle est proposé par Mr et Mme Gouy mais l'acte notarié à un coût.
- Absence d'agents communaux à l'école et au service technique

Fin de la séance à 20h30

Le Maire,  
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance  
Serge ABOULIN

